

DES MESURES URGENTES SONT ESSENTIELLES POUR PREVENIR UNE VASTE CRISE DE LA DETTE

**Réunion des ministres des pays francophones à faible revenu
Washington, 17 octobre 2019**

Les ministres des finances des pays francophones à faible revenu se sont réunis à Washington le 17 octobre 2019, afin d'échanger sur des questions de financement du développement. La rencontre était présidée par M. Richard RANDRIAMANDRATO, Ministre de l'Economie et des Finances de Madagascar, et co-présidée par M. Uzziel NDAGIJIMANA, Ministre des Finances et de la Planification économique du Rwanda.

Les ministres ont appelé la communauté internationale à prendre des mesures beaucoup plus fortes pour éviter une nouvelle crise de la dette de grande ampleur et appuyer le financement des Objectifs de développement durable. Ils ont aussi réitéré leurs recommandations au FMI et à la Banque mondiale pour aider les pays à collecter plus de recettes fiscales et de manière plus progressive, et pour réduire les coûts et risques des partenariats public-privé.

1) LE G20 et les IBW doivent prendre des mesures urgentes sur la dette

Les Ministres saluent la reconnaissance récente, par les Institutions de Bretton Woods (IBW), que la dette est à nouveau un problème majeur pour de nombreux pays à faible revenu (PFR), à revenu moyen tranche inférieure (PRITI) ou petits Etats insulaires en développement (PEID). Ils ont lancé une analyse détaillée de leur propre situation d'endettement qui montre que le ratio moyen dette sur PIB de leur groupe de pays s'est accru rapidement depuis 2012, et que le service de la dette absorbe maintenant en moyenne 40% de leurs recettes budgétaires, réduisant leur capacité à accroître leurs dépenses sur les Objectifs de développement durable (ODD). Près de la moitié des pays sont soit déjà en situation de surendettement, soit à fort risque de le devenir. Les Ministres notent que de nombreux PFR, PRITI et petits Etats insulaires du Commonwealth supportent un poids de la dette encore plus élevé.

Cette situation reflète non seulement les ODD plus ambitieux inclus dans leurs plans de développement nationaux, mais aussi la chute récente des prix des matières premières, les catastrophes naturelles récurrentes, liées au changement climatique, et les situations sécuritaires difficiles auxquelles ils font face, ainsi que la stagnation des financements concessionnels. L'ensemble de ces facteurs les contraignent à se tourner vers des financements plus coûteux sur les marchés internationaux (Eurobonds et Partenariats Public-Privé) et nationaux (obligations et bons du Trésor), ainsi que vers les gouvernements non membres de l'OCDE au travers de leurs agences de crédits à l'exportation et banques

de développement.

Les pays prennent des mesures pour améliorer la gestion de leur dette en adoptant des stratégies de dette à moyen terme (SDMT) et en améliorant la transparence. Néanmoins, ils souffrent d'un manque de capacités pour concevoir et mettre en œuvre des projets à forte rentabilité pour accélérer la croissance inclusive ; d'un manque d'informations sur les conditions de financement les plus avantageuses offertes par les créditeurs ; de l'insuffisance des mesures prises par la communauté internationale pour réduire les coûts d'emprunt ; et de la fragmentation des négociations ad-hoc d'allègement de la dette (en fort contraste avec l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés).

Afin d'éviter que ces tendances ne conduisent à une vaste crise de la dette dans les pays en développement, les ministres pressent la communauté internationale de :

1. accroître les flux de financements concessionnels pour compenser la chute des prix des matières premières et les catastrophes naturelles, maintenir soutenabilité de la dette et financer les ODD ;
2. renforcer leurs capacités à concevoir des projets à forte rentabilité accélérant la croissance inclusive, en vue de permettre le recours à des fonds moins concessionnels avec succès ;
3. renforcer la transparence du côté des pays débiteurs, notamment à travers le financement accru des systèmes de gestion de la dette du Commonwealth et de la CNUCED ;
4. renforcer la transparence au sein de la communauté internationale, incluant la publication par chaque créateur des conditions financières standards de ses prêts et la publication par les IBW de plus d'analyses sur les PPP et les prêts collatéralisés, afin d'aider les pays à négocier les meilleures conditions possibles de financement;
5. s'appuyer plus largement sur les instruments de prêts innovants, tels que les prêts indexés sur le PIB - ou sur les recettes -, et les garanties sur les obligations des institutions multilatérales, en vue de réduire le service de la dette ;
6. assurer que l'allègement de la dette se fonde sur les caractéristiques clés des initiatives Pays pauvres très endettés (PPTÉ) et d'Allègement de la dette multilatérale (IADM) et rende la dette soutenable tout en permettant le financement des ODD, grâce à une plus grande coordination, une participation de tous les créditeurs et une plus grande rapidité pour éviter l'accumulation des arriérés.

2) LA BANQUE MONDIALE DOIT MODIFIER SES POLITIQUES EN MATIERE DE FISCALITE

La collecte des recettes a progressée dans les pays. Toutefois, lors de leur conférence de presse en octobre 2017 et 2018, les Ministres ont suggéré des changements dans les pratiques et politiques de la Banque mondiale en matière de fiscalité, pour les rendre pleinement cohérentes avec les efforts des pays. En dépit d'un début d'exploration à ce sujet, aucun progrès n'a été réalisé pour éliminer les demandes d'exonérations ou congés fiscaux pour des projets appuyés par la Société financière internationale (SFI), incluant les PPP, ou pour la révision du sous critère du rapport Doing Business qui accorde un meilleur score aux pays qui réduisent l'impôt sur les sociétés, et qui pousse les gouvernements à une "course à la baisse" dans ce domaine. Ces pratiques peuvent conduire à des pertes de recettes fiscales allant jusqu'à 2 à 3 % du PIB. Les Ministres regrettent ce manque de

progrès et pressent le Groupe de la Banque mondiale d'agir rapidement sur ces sujets.

3) LES COÛTS ET RISQUES DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE DOIVENT SE REDUIRE

Lors de leur conférence de presse en octobre 2018, les Ministres ont vivement encouragé à plus de prudence dans le recours aux partenariats public-privé (PPP) pour le financement des grands projets d'infrastructures. Afin d'assurer leur succès, **ils réitèrent leur appel en faveur :**

- 1) de **nouvelles lois sur les PPP, structures institutionnelles et contrats** doivent être conformes aux procédures classiques des pays pour la conception des projets et leur validation, la mise en concurrence, la gestion des finances publiques, et la transparence et redevabilité envers les citoyens et les parlements ;
- 2) de l'analyse et la **publication des coûts** des PPP antérieurs et de coûts de référence acceptables pour les PPP par le FMI et les institutions de financement du secteur privé, telles que la SFI, et de la mise en place d'objectifs pour réduire fortement les coûts dans l'avenir ;
- 3) d'éviter des **demandes d'exonérations fiscales** par les institutions de financement du développement pour les projets qu'elles appuient ;
- 4) de mesures pour garantir et protéger les gouvernements contre les risques de marché tels que les coûts sous évalués, les recettes sur évaluées et les chocs exogènes de marchés, incluant l'exploration de la faisabilité d'un **fonds mondial de garantie** pour refinancer les PPP qui deviennent problématiques ;
- 5) de la fourniture d'assistance à tous les pays pour **analyser les coûts et risques budgétaires** des grands projets de PPP, intégrer ces coûts dans les analyses de viabilité de la dette et publier ces analyses avec le budget, en vue de permettre un débat parlementaire transparent ;
- 6) de la **publication des contrats** après leur négociation, pour promouvoir la transparence et la redevabilité, en ligne avec le Code de transparence budgétaire ;
- 7) que les ressources de la Banque mondiale soient allouées principalement aux projets d'investissement public (et non PPP) **dans les secteurs à plus faible taux de rentabilité et ciblant les biens et services de base** (éducation, santé, eau, énergie), afin d'atteindre leur accès universel.